



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2016-2020

Procès-verbal n° 1

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz du lundi 27 juin 2016 à 18h30 Salle du Conseil général, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Ouverture de la séance par la doyenne ou le doyen d'âge et appel ;
2. Lecture de l'arrêté de validation des élections communales du 05.06.2016 ;
3. Nomination du bureau du Conseil général pour la période législative 2016-2017 : un-e président-e, un-e vice-président-e, un-e secrétaire, un-e secrétaire-adjoint-e et deux questeurs ou questrices ;
4. Nomination de cinq membres au Conseil communal pour la période législative 2016-2020 – Suspension de séance de 20 minutes pour permettre la constitution du bureau du Conseil communal ;
5. Communication du Conseil communal ;
6. Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillères générales et conseillers généraux en remplacement de celles et ceux nommés au Conseil communal et appel des viennent-ensuite proclamé-e-s élu-e-s ;
7. Nomination de neuf membres à la Commission de gestion et des finances pour la période législative 2016-2020 ;
8. Nomination de neuf membres à la Commission des règlements pour la période législative 2016-2020 ;
9. Nomination de sept membres à la Commission de sécurité pour la période législative 2016-2020 ;
10. Nomination de six membres à la Commission de salubrité publique pour la période législative 2016-2020 ;
11. Nomination de cinq membres à la Commission des agrégations et naturalisations pour la période législative 2016-2020 ;
12. Nomination de neuf membres à la Commission du développement territorial et durable pour la période législative 2016-2020 ;
13. Nomination de neuf membres à la Commission des aménagements urbains pour la période législative 2016-2020 ;
14. Nomination de trois membres au Conseil d'établissement scolaire du Cercle scolaire de Val-de-Ruz pour la période législative 2016-2020 ;
15. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'éorén pour la période législative 2016-2017 ;



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

16. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil d'établissement scolaire du Centre scolaire de la Côte pour la période législative 2016-2017 ;
17. Nomination de deux délégué-e-s au Syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie de Colombier pour la période législative 2016-2020 ;
18. Nomination de cinq délégué-e-s au Conseil intercommunal de SIVAMO pour la période législative 2016-2020 ;
19. Nomination de trois délégué-e-s au Conseil de fondation de la Pomologie pour la période législative 2016-2020 ;
20. Nomination de trois délégué-e-s à la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire ;
21. Motions et propositions ;
22. Résolutions, interpellation et questions.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ouverture de la séance par la doyenne d'âge :

Mme Verena Luder (ci-après « la doyenne d'âge ») a le privilège et l'honneur d'ouvrir la première séance de la législature 2016-2020. En premier lieu, elle félicite tous les membres du Conseil général pour leur élection, leur engagement collectif au personnel et au service du pays, de la Commune et de la démocratie. Il s'agit ce soir particulièrement d'élire les conseillers communaux chargés de conduire l'Exécutif de la Commune de Val-de-Ruz. Elle souligne l'obligation que les élus ont de respecter la volonté des électeurs. Il faut être digne de leur confiance. Pour sa part, il lui incombe ce soir de diriger les débats jusqu'au point 3.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 39

Majorité simple : 20 voix

Membres excusés : 1

Majorité qualifiée : 23 voix

Le chancelier participe également à la séance.

Est excusé : M. Marcel Carrard (PLR).

2. Lecture de l'arrêté de validation des élections communales du 05.06.2016

La doyenne d'âge lit l'arrêté de validation des élections communales.

Elle informe qu'il y a un courrier recommandé contestant l'ordre du jour, de l'UDC Val-de-Ruz, par M. Jean-Luc Pieren. Pour les besoins du procès-verbal, le courrier est retranscrit ci-après.

« Convocation du Conseil général, lundi 27.06.2016 à 18h30, salle du Conseil général, Chézard-Saint-Martin, modification de l'ordre du jour.

Madame Luder,

En qualité de doyenne d'âge, il vous incombera d'ouvrir la séance de Conseil général et de diriger les débats jusqu'au point 3 de l'ordre du jour, soit :

- 1) Ouverture de la séance par la doyenne d'âge et appel,*
- 2) Lecture de l'arrêté de validation des élections communales du 05.06.2016,*
- 3) Nomination du bureau du Conseil général pour la période législative 2016-2017.*

Si les deux premiers points peuvent être traités, il en va différemment du point n° 3.

En effet, vous pourrez vous rendre compte, durant l'appel, que M. Yves Tanner, élu UDC est présent mais que sa proclamation en tant que nouveau conseiller général n'a pas pu être validée à temps, c'est-à-dire avant la présente assemblée, ceci pour des raisons de procédures administratives ne mettant en aucune manière en cause ni le nouvel élu, ni son parti.

Nous vous prions donc de remplacer le point n° 3, actuellement prévu, par le suivant :

3) Interruption formelle de la séance du Conseil général en cours et demande à la chancellerie de convoquer l'assemblée à une date ultérieure et appropriée.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous présentons, Madame Luder, nos meilleures salutations.

Le groupe UDC-VDR. »



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Pierre Studer (PS) demande à la chancellerie s'il y a eu une incohérence, un élément contraire au règlement de la Commune et s'il y a vraiment un problème avec l'élection de M. Yves Tanner, qui devrait intervenir à la prochaine séance. Si ce n'est pas le cas, il propose de voter sur ce sujet. Dans le cas contraire, s'il devait y avoir une irrégularité, il aimerait que la chancellerie présente ses excuses.

M. Patrice Godat (chancelier) indique qu'il n'y a pas d'irrégularité. La proclamation de M. Yves Tanner ne peut pas avoir lieu avant la validation des élections communales. Dans la feuille officielle du 20 juin 2016, la proclamation de M. Yves Tanner est parue en même temps que la validation des élections communales. Etant donné le délai référendaire qui court sur sa proclamation, il ne peut pas siéger ce soir. Par contre, le Conseil général a été convoqué dans les délais légaux et donc, de son point de vue, le Conseil général a la légitimité de siéger ce soir.

M. Francis Krahenbühl (PLR) informe qu'il a déjà connu une situation similaire. Le groupe peut présenter un candidat pour un poste au bureau du Conseil général et cette personne démissionnera à la prochaine séance et M. Yves Tanner prendra le poste libéré, s'il le souhaite.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) explique que l'UDC ne peut pas continuer de siéger compte tenu de ce qui s'est passé. Avec le succès rencontré lors des élections, le groupe UDC a obtenu cinq sièges pour quatre candidats. Pour l'historique, il informe que M. Patrice Godat a réagi avec justesse.

- Le 9 juin 2016, il a transmis à la chancellerie d'Etat, par l'intermédiaire de son staff, le fait que la proclamation de M. Yves Tanner devait se faire le 17 juin 2016.
- Le 10 juin 2016, la convocation a été envoyée.
- Le 17 juin 2016, M. Patrice Godat remarque que le nécessaire n'a pas été fait dans la feuille officielle par la chancellerie d'Etat. Il écrit alors en demandant les raisons. La chancellerie d'Etat répond que les délais étaient courts entre le 16 juin – fin du recours sur les élections – et le 17 juin – proclamation du siège vacant.

Depuis le 9 juin, la chancellerie d'Etat n'a pas averti la chancellerie de Val-de-Ruz que ce n'était pas possible de mettre cette parution le 17 juin. M. Patrice Godat a ensuite averti, par e-mail, M. Yves Tanner qu'il ne pourrait pas siéger le 27 juin 2016. Le groupe UDC s'est réuni en se demandant ce qui se passait. Le groupe a été élu avec plus de sièges que de candidats, il imagine que si le groupe n'avait pas eu 5 sièges mais 15, ce soir il ne pourrait pas siéger. Il est d'accord qu'actuellement avec 5 il ne fait pas le poids pour faire basculer les décisions. Cependant, la volonté électorale ne peut pas être flouée et faire comme si de rien n'était. Il prie donc la doyenne d'âge de clore la séance. Si l'assemblée veut continuer, ils se retireront car, pour eux, la démocratie est flouée. Il ajoute que la chancellerie d'Etat comme la chancellerie de Val-de-Ruz se sont entêtées et n'ont pas voulu reconvoquer l'assemblée.

M. Roby Tschopp (Les Verts) a écouté la position de l'UDC. Il aimerait fait part de ses remarques et considérations. Il comprend évidemment les frustrations par rapport à la situation. Cependant, il faut admettre que le cas est particulier et que maintenant le Conseil général se trouve dans un processus de remplacement. Il rappelle qu'il est arrivé de devoir remplacer des membres démissionnaires du Conseil général lors de la législature précédente et qu'un siège soit resté vacant durant une séance, pour des raisons de délais.

Il ne pense pas que cela soit une violation grave du processus démocratique. La démocratie s'appuie sur des processus qui sont connus à l'avance par tout le monde et c'est comme cela qu'elle fonctionne et les règles ne peuvent pas être adaptées après coup. Par ailleurs, il rend attentif le groupe UDC qu'une solution a été proposée par M. Francis Krähenbühl (PLR) pour l'occupation des sièges auxquels il a droit dans les différentes instances. De ce point de vue, le nouveau candidat n'est pas prétérité, il a accès au poste auquel il est intéressé.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Il rend l'assemblée attentive au fait que ce Conseil général est convoqué de manière conforme aux lois et règlements en vigueur. Si une interruption devait avoir lieu, d'une part la Commune se retrouverait sans Autorités pendant toute une période et, d'autre part, il n'est pas responsable de générer des frais de séance pour des éléments non essentiels à ses yeux. Si l'UDC avait eu droit à 15 voix, les votes seraient déséquilibrés. Ce soir toutefois, les votations sur les nominations des commissions et du Conseil communal, ne vont pas se jouer à une voix près. Dans ce sens, il n'y a donc pas matériellement de déni de démocratie.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) ajoute qu'en cas de remplacement durant la législature c'est une autre question. Là, tout le travail pour le cinquième siège a été fait dans les délais et la chancellerie en a tenu compte. C'est après coup que cela n'a pas joué.

M. Armand Blaser (PS), après avoir entendu un certain nombre d'arguments par rapport aux personnes qui ont pris la parole, indique que le groupe UDC a, de manière très juste et par le biais d'une lettre, fait une proposition de modification de l'ordre du jour et une demande de suspension de séance. Ces deux demandes formulées sont autorisées mais il faut les voter à un moment donné, pour savoir si l'assemblée les accepte ou non. Après le vote, si le groupe UDC quitte l'assemblée (ce qu'il ne souhaite pas), il s'agira de désigner une vice-doyenne ou un vice-doyen pour pouvoir continuer de délibérer.

L'enjeu de la possibilité que M. Yves Tanner siège ce soir ou ne siège pas est, certes, non négligeable, mais c'est un enjeu qui ne va pas modifier fondamentalement le travail fait ce soir, car il s'agit de l'élection du Conseil communal et des commissions. De plus, une explication a été donnée par M. Francis Krähenbühl (PLR) sur la possibilité de faire des rocares dans les commissions. Pour sa part, il demande de mettre au vote la proposition de modification de l'ordre du jour et, après, de voir si le groupe UDC souhaite toujours provoquer une suspension de séance.

M. Alain Collioud (Les Verts) rend attentif l'assemblée au fait que le délai de convocation d'une telle assemblée est de 15 jours. Si la séance est reportée cela veut dire qu'elle aura lieu au mois d'août et il doute que la Commune tienne aussi longtemps sans autorités.

M. Christian Blandenier (PLR) rappelle qu'il y a plus de 40 personnes qui ont été convoquées et que tout a été mis en place et est prêt pour que cette séance fonctionne. Cette convocation a été faite de manière valable. Ces quatre dernières années, le Conseil général a toujours travaillé dans l'intérêt général de la Commune et aujourd'hui cet intérêt n'est pas de renvoyer 40 personnes à la maison. Deux éléments ont toujours guidé les membres dans leurs débats : l'efficacité et le pragmatisme. Il pense qu'au nom de ces deux aspects, il faut maintenant se prononcer sur cette demande d'amendement de l'ordre du jour et, s'agissant de la suspension de séance, pour ceux qui n'auraient pas compris, il ne peut pas être question d'une annulation de la séance quand on parle de la suspension de la séance prévue dans le règlement. Pour rappel, une suspension dure cinq minutes et ensuite les débats sont repris. La séance ne peut donc pas être suspendue jusqu'à une nouvelle date.

M. Jean-Luc Pieren (UDC) informe que si le Conseil général décide de continuer la séance, le groupe UDC se retirera et fera recours. Il dit que l'administration doit faire son travail convenablement et ne pas se moquer du politique.

M. Jan Villat (PLR) propose de voter la modification suivante : « suppression des points 3 et suivants ».

Vote : La modification de l'ordre du jour « suppression des points 3 et suivants » est refusée par 35 voix contre 3 et 0 abstention.

Les membres du groupe UDC se retirent de la séance.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Armand Blaser (ci-après le vice-doyen d'âge) reprend la présidence de la séance. Il n'imaginait pas devoir présider cette séance ce soir. Il remercie les membres de leur clémence car il ne s'est pas préparé. L'ordre du jour peut donc continuer.

M. Pierre Studer (PS) ne pensait pas que les événements prendraient cette tournure. Il demande une suspension pour re-prévoir les commissions avec une place pour le groupe UDC.

Le vice-doyen d'âge suspend la séance.

A la reprise des débats, **M. Pascal Truong (PLR)** informe que, à la suite du retrait des élus UDC, le PLR-PDC laissera les places au sein du bureau et des commissions qui lui reviennent.

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) annonce que le groupe PS procédera de la même manière pour éviter que l'UDC puisse se plaindre d'un déni de démocratie.

M. Alain Lugon (Les Verts) informe que les membres de son groupe procéderont de même. La prochaine séance dira si le parti UDC est prêt pour occuper les places qui lui reviennent.

3. **Nomination du bureau du Conseil général pour la période législative 2016-2017 : un-e président-e, un-e vice-président-e, un-e secrétaire, un-e secrétaire-adjoint-e et deux questeurs ou questrices**

M. Alain Lugon (Les Verts) annonce que le groupe des Verts propose Mme Christine Ammann Tschopp au poste de présidente du bureau du Conseil général.

Mme Christine Ammann Tschopp est élue tacitement présidente par acclamation.

M. Pascal Truong (PLR) informe que le groupe PLR-PDC propose M. Jan Villat au poste de vice-président du bureau du Conseil général.

M. Jan Villat est élu tacitement vice-président par acclamation.

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) annonce que le groupe PS propose M. Cédric Senn au poste de secrétaire du bureau du Conseil général.

M. Cédric Senn est élu tacitement secrétaire par acclamation.

Il n'y a pas de propositions pour le poste de secrétaire-adjoint et ce dernier restera donc vacant jusqu'à la prochaine séance, afin de permettre aux groupes de faire une proposition. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Pascal Truong (PLR) propose Mme Claudine Geiser au poste de questrice du bureau du Conseil général.

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) propose Mme Florence Aebi au poste de questrice du bureau du Conseil général.

Mesdames Claudine Geiser et Florence Aebi sont élues questrices par acclamation.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le bureau du Conseil général pour la période administrative 2016-2017 se présente comme suit :

Présidente :	Christine Ammann Tschopp (Les Verts)
Vice-président :	Jan Villat (PLR)
Secrétaire :	Cédric Senn (PS)
Secrétaire-adjoint :	Poste à repourvoir
Questrices :	Claudine Geiser (PLR) et Florence Aebi (PS)

M. Armand Blaser (PS) se retire et laisse sa place à Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts).

Mme Christine Ammann Tschopp (ci-après « la présidente »), donne lecture de son allocution.

« Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de la première législature qui siégez maintenant au sein du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Mesdames et Messieurs les journalistes, très cher public,

En tant que nouvelle présidente du Conseil général, j'aimerais en premier lieu remercier mon prédécesseur, M. Pascal Truong (PLR), pour m'avoir remis un flambeau bien rôdé. Tu as mené les débats lors de l'année écoulée avec une belle énergie et une grande détermination. C'est avec grand plaisir que j'aimerais t'adresser ce modeste cadeau.

Il s'agit d'un produit local, fait en "laines d'ici" et si "gouverner, c'est prévoir" comme nous l'avons entendu de multiples reprises ces dernières années, ce bonnet et ces chaussettes sont prévues pour l'hiver à venir.

Félicitations à vous aussi, tous les membres du Conseil général de cette deuxième législature de Val-de-Ruz, pour avoir franchi la barre de votre élection. J'aimerais souhaiter tout particulièrement la bienvenue aux nouvelles élues et nouveaux élus, qui entrez ce soir dans les autorités communales.

Regardez-vous ! J'ai la chance de me trouver à la place d'honneur et je peux vous considérer tous bien en face. Vous êtes tous différents. On trouve parmi vous toutes sortes de profils : des agriculteurs, des professionnels de la santé, des femmes et hommes de loi, des mécaniciens, des électriciens, des informaticiens, des enseignants, des architectes, des vendeuses et vendeurs, des horlogers, des biologistes. On trouve des indépendants, des directeurs, des employés, des collaborateurs scientifiques, des étudiants, des retraités. Des femmes et des hommes de tous âges, de 19 à 70 ans. Des personnes qui vivent dans toutes sortes de configurations familiales et avec des passions et des loisirs de toute sorte. Vous représentez bien la population de notre Commune.

Un ami à moi, qui faisait des simulations informatiques de populations, m'avait annoncé un jour fièrement la conclusion de ses travaux : plus la variété est grande dans les caractères d'une population, plus celle-ci est apte à surmonter les obstacles et les pièges qui la guettent, plus elle est résistante à l'adversité et meilleures sont les solutions qu'elle trouve aux problèmes qui lui sont posés. Comme le dit Julos Beaucarne : « la diversité de chacun fait la richesse de tous ».

Vous aussi, vous êtes une belle biodiversité d'individus, une sacrée brochette de personnalités. Vous allez être appelés à donner le meilleur de vous-mêmes : exercer votre esprit critique, analyser les rapports et règlements qui vous seront soumis, débattre en commission de sujets divers.

Vous allez aussi devoir changer d'angle de vue, prendre de la distance, écouter les opinions des autres. Vous serez appelés à vous lancer dans l'arène, à vous exprimer, à construire des arguments et à convaincre, mais peut-être aussi à vous laisser convaincre, à changer d'avis, à reconnaître la pertinence des idées qui viennent d'ailleurs que de vos rangs.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Un bel exercice démocratique dans lequel vous avez décidé de vous lancer, non pour votre intérêt personnel, mais pour le bien de la population de Val-de-Ruz tout entière.

Je désire adresser également quelques mots de remerciement au Conseil Communal de la première législature, Vous, Anne-Christine Pellissier, Armand Blaser, François Cuche, Christian Hostettler, Cédric Cuanillon et j'ai également une pensée pour Claude-Henri Schaller. Vous avez tous eu du fil à retordre pendant ces quatre dernières années. Chacun d'entre vous a eu des dossiers épineux, des dossiers brûlants, des patates chaudes, de celles que de moins courageux auraient bien préféré refiler dans d'autres mains. Vous avez néanmoins affronté les tempêtes, mené la barque, tenu la barre avec un engagement indéfectible. Je tiens à vous en remercier.

Il faut dire que vous êtes épaulés par du personnel communal et surtout une administration d'excellence qu'on ne saura assez louer.

Val-de-Ruz a vu se mettre en place ses structures porteuses lors de la première législature. Le gros œuvre est en partie accompli, les finances sont sous contrôle. Mais il reste des pièces maîtresses à élaborer : je parle essentiellement de l'aménagement du territoire qui est tout juste esquissé. Et ce n'est pas avant d'avoir un plan d'aménagement local bien ficelé que nous poserons le bouquet au sommet de la charpente.

Beau défi que de concevoir l'organisation territoriale d'un genre totalement nouveau : répartir intelligemment les affectations dans une constellation de villages. Les étudiants en urbanisme qui sont venus il y a deux ans étudier notre situation ont trouvé là un bon sujet d'investigation. Nous sommes particuliers, exceptionnels et précurseurs.

Notre Commune n'est ni une ville (l'Office fédéral de la statistique a revu ses définitions et nous n'entrons plus dans cette catégorie), elle n'est pas un village. Comment vivons-nous dans cet espace, comment circulons-nous, quels sont nos pôles, y en a-t-il seulement ? Quelle vision développer ? Le plan directeur régional y a déjà en partie répondu, mais il reste encore de nombreux points ouverts et la mise en œuvre nous réserve encore bien des débats.

C'est dans cette odyssee que nous nous sommes lancés il y a 4 ans et, puisque l'aventure continue, je conclurai avec cette simple harangue: « En route vers une nouvelle législature ! ».

4. Nomination de cinq membres au Conseil communal pour la période législative 2016-2020 – Suspension de séance de 20 minutes pour permettre la constitution du bureau du Conseil communal

La présidente invite les nouveaux élus à apprendre par cœur les règlements communaux en vigueur qui sont joints à leur dossier de bienvenue.

M. Francis Krähenbühl (PLR) demande si, en fonction des événements qui se sont déroulés, la majorité absolue change.

La présidente confirme la demande de M. Francis Krähenbühl (PLR). La majorité simple passe de 20 voix à 18.

Elle ajoute que l'élection du Conseil communal est réglée par l'article 4.1 du règlement communal. Si le nombre de propositions données par les partis, conformément à leur force politique, est égal au nombre de sièges, l'élection sera tacite. Dans le cas où les propositions excèderaient ce nombre, un vote par bulletin secret aura lieu.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Pascal Truong (PLR) annonce que le groupe PLR-PDC propose Mme Anne Christine Pellissier, MM. Cédric Cuanillon et Christian Hostettler aux postes de conseillers communaux.

M. Pierre Studer (PS) informe que le groupe PS propose MM. Armand Blaser et François Cuche aux postes de conseillers communaux.

M. Alain Lugon (Les Verts) informe que le groupe des Verts a pris acte avec satisfaction du résultat des élections, qui lui donne un siège au Conseil communal. Le groupe est prêt à assumer cette responsabilité. Cependant, plusieurs éléments plaident en faveur d'une accession différée des Verts au Conseil communal. Le groupe est très sensible au résultat des urnes et il a évidemment remarqué que les deux candidats socialistes sortants ont été plébiscités. D'autre part, M. Armand Blaser (PS) va prendre sa retraite dans le courant de la prochaine législature. C'est donc également un élément que les Verts ont pris en considération. De plus, des dossiers importants sont en cours de traitement, notamment le PAL, qui est traité par M. Armand Blaser (PS). Le groupe pense qu'il est légitime qu'il puisse aller de l'avant avec ce dossier. Le dossier des transports publics est aussi en phase de négociation.

D'autre part, le groupe a été un peu surpris des résultats. Il n'a pas pris l'anticipation nécessaire et a été pris de court pour présenter un candidat. Cela nécessite une préparation. Par conséquent, le groupe des Verts a décidé, en accord avec le groupe PS, de soutenir les deux candidats sortants socialistes et, en cours de législature, les Verts présenteront leur candidat conjointement avec le groupe socialiste.

Par ailleurs, le groupe prend acte de la volonté du groupe PLR-PDC de reconduire ses trois candidats sortants. Il ajoute que ce groupe a accordé sa confiance aux trois conseillers en place, suite à un débat nourri, mais qui a néanmoins permis de faire une analyse sans doute moins émotionnelle que le résultat sorti de la sanction populaire. Il estime de ce fait que les trois candidats sortants ont toute la légitimité requise nécessaire pour être reconduits ce soir. Le groupe des Verts accordera donc son soutien à ces trois candidats. Néanmoins, il met le groupe PLR-PDC face à ses responsabilités en lui enjoignant d'écouter et entendre les signaux exprimés dans les urnes par les citoyennes et citoyens du Val-de-Ruz.

La présidente annonce qu'il y a cinq candidats proposés pour cinq sièges.

L'élection est implicite et elle propose à l'assemblée de les applaudir.

Elle accorde une interruption de séance pour permettre au Conseil communal de se constituer.

5. Communication du Conseil communal

A la reprise des débats, **M. François Cuche (CC)** remercie le Conseil général pour le soutien et la confiance témoignée et remercie également la présidente pour ses aimables propos.

Il annonce que le bureau du Conseil communal pour la période administrative 2016-2017 se compose comme suit :

Président :	François Cuche
Vice-président :	Christian Hostettler
Secrétaire :	Armand Blaser
Secrétaire-adjoint :	Cédric Cuanillon
Membre :	Anne Christine Pellissier



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

6. **Lecture de l'arrêté proclamant l'élection des conseillères générales et conseillers généraux en remplacement de celles et ceux nommés au Conseil communal et appel des viennent-ensuite proclamé-e-s élu-e-s**

La présidente lit l'arrêté cité en titre. Elle prie les personnes nommées de venir rejoindre les autres membres du Conseil général.

Elle rappelle que les membres doivent remplir le formulaire des liens d'intérêts, joint au dossier de bienvenue, qui sera publié ensuite sur le site Internet de la Commune.

7. **Nomination de neuf membres à la Commission de gestion et des finances pour la période législative 2016-2020**

La présidente demande aux présidents de groupes ainsi qu'aux membres du bureau du Conseil général de la rejoindre en fin de séance afin de discuter de la répartition des présidences.

Elle rappelle que, pour cette commission, les membres proposés doivent siéger au Conseil général.

M. Pascal Truong (PLR) annonce que le groupe PLR-PDC propose Mme Mary-Claude Fallet, MM. Thierry Beausire, Raphaël Geiser, Francis Krähenbühl et André Soguel.

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) annonce que le groupe PS propose MM. Pierre-Ivan Guyot et David Moratel.

M. Alain Lugon (Les Verts) informe que le groupe des Verts propose Mme Christine Ammann Tschopp.

Il reste un poste à repourvoir.

Les membres sont élus par acclamation.

8. **Nomination de neuf membres à la Commission des règlements pour la période législative 2016-2020**

La présidente rappelle que les membres proposés doivent siéger au Conseil général.

M. Cédric Senn (PS) informe que le groupe PS propose Mmes Anne Bourquard Froidevaux et Isabelle Romerio.

M. Alain Lugon (Les Verts) annonce que le groupe des Verts propose M. Roby Tschopp.

M. Raphaël Geiser (PLR) informe que le groupe PLR-PDC propose MM. Jean-Claude Brechbühler, Olivier Pauchard, Jan Villat, Pascal Truong et Vincent Martinez.

Il reste un poste à repourvoir.

Les membres sont élus par acclamation.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

9. Nomination de sept membres à la Commission de sécurité pour la période législative 2016-2020

M. Pascal Truong (PLR) annonce que le groupe PLR-PDC propose MM. Michel Etienne, Christian Masini et Hervé Oppliger.

M. Alain Lugon (Les Verts) informe que le groupe des Verts propose Mme Sylvie Richard.

M. Jean-Philippe Junod (PS) informe que le groupe PS propose MM. David Moratel et Cédric Senn.

Il reste un poste à repourvoir.

Les membres sont élus par acclamation.

10. Nomination de six membres à la Commission de salubrité publique pour la période législative 2016-2020

La présidente rappelle que trois membres sur six doivent siéger au Conseil général.

M. Pierre Studer (PS) informe que le groupe PS propose M. Philippe Jaquet.

M. Pascal Truong (PLR) annonce que le groupe PLR-PDC propose MM. Marcel Carrard, Michel Etienne et Yann Tripet.

M. Alain Lugon (Les Verts) annonce que le groupe des Verts propose M. Alain Collioud.

Il reste un poste à repourvoir.

Les membres sont élus par acclamation.

11. Nomination de cinq membres à la Commission des agrégations et naturalisations pour la période législative 2016-2020

M. Pascal Truong (PLR) informe que le groupe PLR-PDC propose Mme Claudine Geiser, MM. Marcel Carrard et Vincent Martinez.

M. David Moratel (PS) informe que le groupe PS propose Mme Isabelle Romerio.

M. Alain Lugon (Les Verts) annonce que le groupe des Verts propose M. Laurent Debrot.

Les membres sont élus par acclamation.

12. Nomination de neuf membres à la Commission du développement territorial et durable pour la période législative 2016-2020

M. Pascal Truong (PLR) informe que le groupe PLR-PDC propose MM. Pierre-Alain Bueche, Christian Blandenier, Daniel Geiser, Filip Hon et Olivier Pauchard.

Mme Isabelle Romerio (PS) informe que le groupe PS propose MM. Jean-Philippe Junod et André Vallat.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Alain Collioud (Les Verts) annonce que le groupe des Verts propose M. Alain Lugon.

Il reste un poste à repourvoir.

Les membres sont élus par acclamation.

13. Nomination de neuf membres à la Commission des aménagements urbains pour la période législative 2016-2020

M. André Vallat (PS) informe que le groupe PS propose MM. David Moratel et Cédric Senn.

M. Pascal Truong (PLR) informe que le groupe PLR-PDC propose MM. Jean-Claude Brechbühler, Pierre-Alain Bueche, Daniel Geiser, Yann Tripet et Pierre Weber.

M. Alain Lugon (Les Verts) annonce que le groupe des Verts propose Mme Clarence Chollet.

Il reste un poste à repourvoir.

Les membres sont élus par acclamation.

14. Nomination de trois membres au Conseil d'établissement scolaire du Cercle scolaire de Val-de-Ruz pour la période législative 2016-2020

M. Pierre Studer (PS) informe que le groupe PS propose M. Claudio Cerini.

M. Pascal Truong (PLR) informe que le groupe PLR-PDC propose Mme Geiser Claudine et M. Jean-Claude Brechbühler.

Les membres sont élus par acclamation.

15. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal de l'éorén pour la période législative 2016-2017

La présidente précise que c'est pour une année, étant donnée la résiliation de la convention qui lie la Commune à l'éorén.

M. Pascal Truong (PLR) informe que le groupe PLR-PDC propose Mme Mary-Claude Fallet.

La déléguée est élue par acclamation.

16. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil d'établissement scolaire du Centre scolaire de la Côte pour la période législative 2016-2017

La présidente précise que c'est aussi pour une année, étant donnée la résiliation de la convention qui lie la Commune à l'éorén.

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) informe que le groupe PS propose M. Claudio Cerini.

Le délégué est élu par acclamation.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

17. Nomination de deux délégué-e-s au Syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie de Colombier pour la période législative 2016-2020

M. Pierre Studer (PS) informe que le groupe PS propose M. Régis Montavon.

M. Pascal Truong (PLR) informe que le groupe PLR-PDC propose M. Jan Villat.

Les membres sont élus par acclamation.

18. Nomination de cinq délégué-e-s au Conseil intercommunal de SIVAMO pour la période législative 2016-2020

M. Pascal Truong (PLR) informe que le groupe PLR-PDC propose MM. Antoine Hostettler et Jan Villat.

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) informe que le groupe PS propose M. Pierre Studer.

M. Alain Lugon (Les Verts) annonce que le groupe des Verts propose Mme Chollet Clarence.

Il reste un poste à repourvoir.

Les membres sont élus par acclamation.

19. Nomination de trois délégué-e-s au Conseil de fondation de la Pomologie pour la période législative 2016-2020

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) informe que le groupe PS propose Mme Florence Aebi.

M. Pascal Truong (PLR) informe que le groupe PLR-PDC propose MM. Jean-Claude Brechbühler et Marcel Carrard.

Les membres sont élus par acclamation.

20. Nomination de trois délégué-e-s à la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire

M. David Moratel (PS) informe que le groupe PS propose M. Claudio Cerini.

M. Raphaël Geiser (PLR) informe que le groupe PLR-PDC propose Mme Claudine Geiser et M. Pascal Truong.

Les membres sont élus par acclamation.

Mme Anne Bourquard Froidevaux (PS) demande combien de membres ont été élus à Sivamo.

M. Pascal Truong (PLR) dit qu'effectivement le groupe PLR-PDC a fait une erreur de calcul et a donc présenté un candidat de moins. Néanmoins, pour l'instant, le groupe PLR-PDC laisse le poste vacant à l'UDC et, le cas échéant, le groupe combattra leur candidature.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

21. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

22. Résolutions, interpellation et questions

Aucune résolution, interpellation, ni question n'ont été déposées.

La présidente cède la parole à M. François Cuche (CC).

M. François Cuche (CC) annonce que la Commission de salubrité publique sera convoquée rapidement pour se rendre à Fontaines voir le champ où les gens du voyage ont élu domicile.

Les membres élus ce soir sont priés de réserver la date du jeudi 30 juin 2016 à partir de 17h, afin de pouvoir au préalable siéger un moment avec l'administratrice de la sécurité et lui-même.

La présidente propose ensuite l'assemblée de trinquer et de déguster les 11 sortes de fondues préparées par les Verts, qu'elle remercie de leur invitation.

La présidente lève la séance à 20h02.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Le secrétaire

C. Ammann Tschopp

C. Senn